



Le Bavard d'Upton

« Source de culture, source d'inspiration... »

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca

Vive l'automne!





Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Eric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Bonjour à vous, Uptonaises et Uptonais,

Et oui, l'automne est arrivé avec ses magnifiques couleurs! Dès le 15 octobre, vous pourrez installer vos abris d'auto temporaires dans vos entrées. Cependant, votre installation doit être adéquate et règlementaire, consultez le site Internet de la Municipalité à www.upton.ca. Merci de votre collaboration.

Dernièrement, l'équipe d'employés municipaux a accueilli une nouvelle collègue. Souhaitons la bienvenue à madame Kim Martin-Blais, coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire. Je profite de l'occasion pour vous inviter en grand nombre, le 31 octobre prochain, fête de l'Halloween, à visiter la maison hantée d'Upton au Chalet des loisirs situé au 812, place des loisirs de 17 h 30 à 20 h. Merci à nos bénévoles qui travaillent vigoureusement afin de préparer une maison hantée terrifiante!

Je vous rappelle que mardi, le 4 octobre prochain, il y aura la collecte de gros rebuts entre 7 h et 19 h. Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue, même pour les immeubles multilogements, et s'ils sont déposés dans des remorques, camions ou autres, ils ne seront pas ramassés. Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

Pour votre information, la clinique de vaccination antigrippale a été fixée au 15 novembre prochain au centre communautaire. Plus d'informations seront communiquées. Du 21 au 30 octobre 2022, se déroulera La Semaine québécoise de réduction des déchets, organisée par Zéro Déchets Québec. Cette semaine est une excellente occasion pour acquérir de nouvelles habitudes de vie au quotidien afin de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement. Posez un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets que votre famille produit quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de vos résidus domestiques dangereux. Je vous encourage également à profiter du service de dépôt à la Municipalité de piles, lampes fluo compactes et de cassettes d'encre usagées. C'est gratuit et près de chez vous!

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je souhaite à chacun d'entre vous une bonne saison automnale!

Sincèrement,

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Nabil Boughanmi	Directeur général et greffier-trésorier	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca	549-5626
Kim Martin-Blais	coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	549-5619
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19h55 tenue au centre communautaire située au 885, rue Lanoie, conformément à l'avis public du 18 août 2022 et aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Barbara Beugger et Kelly Huard et messieurs les conseillers Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne et Claude Larocque

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

Premier projet du Règlement 2022-350 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du premier projet Règlement 2022-350 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207.

Monsieur le maire invite le directeur général et greffier-trésorier à présenter le premier projet du règlement numéro 2022-350.

Le directeur général et greffier-trésorier présente et explique le premier projet de règlement adopté par le conseil municipal ainsi que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

À la suite des informations communiquées par le directeur général, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

Période de questions

Clôture de l'assemblée

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 20h00.

Le directeur général,
et greffier-trésorier

Le président,

Nabil Boughanmi
Province de Québec
Municipalité d'Upton

Robert Leclerc

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 6 septembre 2022 à 20h00** au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères :
Barbara Beugger
Kelly Huard

Messieurs les conseillers :
Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne
Claude Larocque

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur le conseiller, Éric Jodoin, est absent.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

Attendu que le directeur général recommande de reporter les points 5.1 et 7.4 de l'ordre du jour à une séance ultérieure;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Claude Larocque

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis et en reportant les sujets inscrits aux points 5.1 et 7.4:

1. Ouverture de la séance

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

2.2 Adoption – Procès-verbal;

2.3 Comptes à payer;

2.4 Dépôt - État des activités financières;

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites;

2.6 Adoption - Règlement 2022-348 régissant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité d'Upton;

2.7 Cercle de Fermières Upton – Demande de soutien financier;

2.8 Réalisation complète de l'objet à un coût moindre et appropriation d'une partie du surplus accumulé non prévue au règlement original – Règlement 2016-275;

2.9 Semaine québécoise de réduction des déchets 2022 — Proclamation;

2.10 Procès-verbal de correction – Résolution 235-08-2022 – Dépôt.

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2022 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de septembre 2022;

3.2 Dépôt de la lettre de démission de monsieur Dave Poulin, pompier à temps partiel.

4. Transport

4.1 Fourniture d'abrasif saison 2022-2023 - Adjudication;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

4.2 Dépôt de la lettre de démission de monsieur John Fox, journalier au service des travaux publics.

5. Hygiène du milieu

5.1 ~~Propositions de services professionnels – Étude géotechnique – Construction d’une nouvelle conduite de refoulement et d’un poste de pompage.~~

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt des rapports du service d’inspection pour les mois de juillet et d’août 2022;

7.2 Adoption du second projet - Règlement 2022-350 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90;

7.3 Avis de motion – Modification du règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93;

7.4 ~~Résolution d’appui – Aliénation de lots – Ferme Fritsch inc.~~

8. Loisirs et culture

8.1 Demande de prolongation – Politique municipale amie des aînés (MADA);

8.2 Entérinement de la prolongation - Entente de loisirs avec la Ville de Granby;

8.3 Conférence annuelle du loisir municipal - Inscription;

8.4 Dépôt du bilan pour le camp de jour et prévision des dépenses pour la journée de la Culture;

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

2.2 Adoption – Procès-verbal

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Kelly Huard

et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

2.3 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d’accepter la liste des comptes à payer du mois d’août 2022 pour une somme de 171 572,26 \$ et d’entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 116 531, 49\$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

2.4 Dépôt - État des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l’état des activités financières en date du 6 septembre 2022.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d’Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Adoption - Règlement 2022-348 régissant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité d’Upton

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 2022-348 concernant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité d’Upton était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

Attendu que dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la Municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

Attendu qu'avant l'adoption du règlement, le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le Règlement 2022-348 concernant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité d’Upton soit adopté.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

2.7 Cercle de Fermières Upton – Demande de soutien financier

Considérant que le Cercle de Fermières Upton célèbre cette année son 100e anniversaire de fondation;

Considérant la demande de soutien financier reçue du Cercle de Fermières Upton;

Considérant que le Cercle de Fermières contribue à l’amélioration de vie de la femme et de la famille ainsi qu’à la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d’Upton;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu d’appuyer financièrement le Cercle de Fermières, et ce, au montant de 100,00 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

2.8 Réalisation complète de l’objet à un coût moindre et appropriation d’une partie du surplus accumulé non prévue au règlement original – Règlement 2016-275

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Attendu que la Municipalité d'Upton a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 2016-275 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élevé à 196 617 \$;

Attendu qu'une partie de ce montant, soit la somme de 92 682\$ a été acquitté à même la réserve financière « infrastructures routières »;

Attendu que pour acquitter le solde, soit la somme de 103 935 \$ le conseil municipal s'approprie cette somme à même le surplus accumulé non affecté;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt # 2016 275 pour réduire le montant de la dépense, annuler l'emprunt et y préciser son financement;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne

appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que le montant de la dépense du règlement # 2016-275 soit réduit de 248 159 \$ à 196 617 \$;

Que le montant de l'emprunt du règlement # 2016-275 soit réduit de 124 079 \$ à ZÉRO dollar;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement # 2016-275 le conseil municipal s'approprie la somme de 92 682 \$ provenant de la réserve financière – infrastructures routières;

Que pour acquitter le solde, soit la somme de 103 935 \$ le conseil municipal s'approprie cette somme à même le surplus accumulé non affecté;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.9 Semaine québécoise de réduction des déchets 2022 — Proclamation

Considérant que l'édition 2022 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets » se déroulera cette année du 20 au 30 octobre;

Considérant que la Municipalité d'Upton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger

appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Upton proclame la semaine du 23 au 30 octobre 2022 « La Semaine québécoise de réduction des déchets »;

Que soient invités les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.10 Procès-verbal de correction – Résolution 235-08-2022 - Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 235-08-2022 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2022 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de septembre 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'août 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger,

appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'approuver, pour le mois de septembre 2022, un budget de 375 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.2 Dépôt de la lettre de démission de monsieur Dave Poulin, pompier à temps partiel

Considérant que monsieur Dave Poulin, pompier à temps partiel, a remis sa démission du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Upton;

Considérant que monsieur Poulin s'est impliqué à titre de pompier à temps partiel pendant quatre (4) années;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,

appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit entérinée la démission de monsieur Poulin à titre de pompier à temps partiel;

Que le conseil lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets;

Que soit sincèrement remercié monsieur Dave Poulin pour ses années de services à la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Transport

4.1 Fourniture d'abrasif saison 2022-2023 - Adjudication

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité pour la saison 2022-2023;

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 septembre 2022 à 11h00, deux fournisseurs ont déposé une soumission :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Les Carrières de St-Dominique Ltée	65 355,24 \$
Carrière d'Acton Vale Ltée	52 591,01 \$

Considérant que l'entreprise Carrière d'Acton Vale Ltée est la plus basse soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'accorder le contrat pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver 2022-2023 à l'entreprise Carrière d'Acton Vale Ltée au montant de 52 591,01 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.2 Dépôt de la lettre de démission de monsieur John Fox, journalier au service des travaux publics

Considérant que monsieur John Fox, journalier au service des travaux publics, a remis sa démission;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Claude Larocque

et résolu que le conseil municipal prend acte de la démission de John Fox effective au 26 août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Hygiène du milieu

5.1 Propositions de services professionnels – Étude géotechnique – Construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un poste de pompage

Ce point est remis à une séance ultérieure.

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt des rapports du service d'inspection pour les mois de juillet et d'août 2022

Les rapports du service d'inspection pour les mois de juillet et d'août 2022 ont été déposés et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.2 Adoption du second projet - Règlement 2022-350 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207, où seraient autorisées les unités d'habitation accessoires au camping;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Kelly Huard lors d'une séance du conseil tenue le 16 août 2022;

Attendu que le projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 16 août 2022;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 6 septembre 2022, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'adopter le second projet du Règlement 2022-350 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.3 Avis de motion – Modification du règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Pierre Dufresne, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin d'ajouter comme conditions d'émission d'un permis, les dispositions prévues aux articles 74.1 et 74.2 du Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3) adopté en vertu de la Loi sur le bâtiment.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur Pierre Dufresne, dépose une copie du projet de règlement 2022-351 afin d'ajouter comme conditions d'émission d'un permis, les dispositions prévues aux articles 74.1 et 74.2 du Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3) adopté en vertu de la Loi sur le bâtiment.

7.4 Résolution d'appui – Aliénation de lots - Ferme Fritsch inc.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. Loisirs et culture

8.1 Demande de prolongation – Politique municipalité amie des aînés (MADA)

Considérant que la Municipalité a obtenu l'aide financière du ministère de la Santé et des Services sociaux – Secrétariat des aînés pour l'élaboration de sa politique MADA;

Considérant qu'une période de transition fut nécessaire, afin de nommer un nouveau chargé de projet, et que ce dernier s'approprie les dossiers et les travaux réalisés;

Considérant qu'en cours de démarche a eu lieu une élection municipale;

Considérant que la nomination d'une élue responsable des questions familles et aînés dans certains comités de pilotage a pris un certain temps;

Considérant que l'ensemble des éléments cités précédemment a entraîné pour la démarche MADA d'importants retards rendant impossible le respect de l'échéancier prévu lors de la signature des conventions;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que la coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Kim Martin-Blais, soit autorisée à procéder à une demande de prolongation pour

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

compléter les travaux liés à la « Politique Municipalité amie des aînés »;

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, tous les documents relatifs à la demande de prolongation s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Entérinement de la prolongation - Entente de loisirs avec la Ville de Granby

Considérant qu'une entente en matière de loisirs a été signée avec la Ville de Granby le 7 septembre 2017;

Considérant que la date d'échéance de l'entente était le 31 juillet 2022;

Considérant la proposition de prolongation de la Ville de Granby jusqu'au 31 décembre 2022, selon les modalités et conditions actuelles de l'entente;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,

appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

Que soit autorisée la prolongation de l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby;

Que soit entérinée la signature de ladite entente par le maire et le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.3 Conférence annuelle du loisir municipal - Inscription

Considérant que l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) tiendra sa 23e conférence annuelle du loisir municipal du 5 au 7 octobre 2022, à Saint-Hyacinthe;

Considérant la pertinence pour la coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de participer à cet événement;

Considérant que le tarif non-membre est de 620 \$ pour les trois jours, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger

appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'autoriser l'inscription de madame Kim Martin-Blais, coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à la 23e Conférence annuelle du loisir municipal, organisée par l'Association québécoise du loisir municipal, au coût de 620 \$, plus taxes et les frais inhérents, et ce, selon la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.4 Dépôt du bilan pour le camp de jour et prévision des dépenses pour la Journée de la culture

Le bilan pour le camp de jour réalisé par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que les prévisions des dépenses pour la Journée de la culture sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque

appuyé par Kelly Huard

et résolu d'approuver, pour la Journée de la culture un budget maximal de 2 750 \$, taxes nettes, tel que prévu au budget 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque

appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de clore la séance à 20h28.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Le directeur général et
greffier-trésorier,
Nabil Boughanmi

Le maire,
Robert Leclerc



Regroupement Récréatif d'Upton
810, rue Lanoie,
Upton (Québec) J0H 2E0

PROVINCE DE QUÉBEC
REGROUPEMENT RÉCRÉATIF D'UPTON

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

Le Regroupement récréatif d'Upton tiendra son assemblée générale annuelle (AGA) le 20 octobre prochain, à compter de 19h, à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, Upton. Nous profitons également de cette occasion afin de vous inviter à nous rejoindre pour cette rencontre importante.

Donné à Upton le 1^{er} septembre 2022.

Nadia Poulin
Administratrice
Regroupement Récréatif d'Upton

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

« Second projet de Règlement numéro 2022-350 modifiant le Règlement de zonage 2002-90 afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207 »

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Objet du projet et demande de participation à un référendum

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 septembre 2022, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207.

Ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soient l'article 3 et l'article 4 décrits brièvement ci-dessous. Ces dispositions peuvent faire l'objet d'une demande de la part des « personnes intéressées » de la zone visée et des zones contigües afin qu'un règlement qui les contiennent soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

- L'article 3 crée les zones 209 et 210 et ajoute à celles-ci les usages commerciaux de classe B-6 « récréation extérieure intensive » et classe C 1 « hébergement » en ajoutant la note particulière suivante « [8] limité aux unités d'habitation accessoires au camping, d'une superficie maximale de 36 mètres carrés par unité »;
- L'article 4 modifie le plan de zonage afin d'ajouter les deux nouvelles zones.

2. Description des zones

Une demande peut provenir des zones 110 et 207 ainsi que des zones contigües: 108, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 202, 206-P, 305 et 502.



3. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone ou le secteur de zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au 810, rue Lanoie à Upton, au plus tard le 29 septembre 2022;
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée :

Toute personne qui, le 6 septembre 2022, et au moment d'exercer son droit, n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé dans les zones concernées.

Une personne physique doit également, le 6 septembre 2022, et au moment d'exercer son droit, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Une personne morale qui est habile à voter exerce ses droits par l'entremise de l'un de ses membres, administrateur ou employé qu'elle désigne à cette fin par résolution.

La personne ainsi désignée doit également, en date du 6 septembre 2022 et au moment d'exercer ses droits remplir les conditions d'une personne physique et ne pas être frappée d'une incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

Les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise qui sont des personnes habiles à voter des zones concernées désignent parmi eux, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrite sur la liste référendaire et qui n'a pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre.

Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration avant ou en même temps que la demande. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Sauf dans le cas d'une personne désignée comme représentant d'une personne morale, ou pour la personne désignée comme représentant de plusieurs personnes morales, nul ne peut être considérée comme « personne intéressée » à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la LERM.

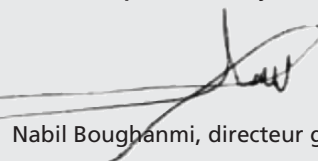
5. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 810, rue Lanoie à Upton, du lundi au jeudi entre 8h30 et 12h00 et 13h00 et 16h30. Ce règlement peut également être consulté sur le site web de la Municipalité au www.upton.ca, dans l'onglet Ma Municipalité / Vie municipale / Avis publics.

Donné à Upton, ce 19^e jour du mois de septembre 2022.



Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023-2024-2025

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité d'Upton, devant être en vigueur durant les exercices financiers

2023-2024-2025, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2022 par l'évaluateur de la MRC d'Acton, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à cet effet, tel que prévu à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2023;
- être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible à la MRC d'Acton (1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0);
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC d'Acton, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- être déposée à la MRC d'Acton, sise au 1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois d'août de l'an 2022.

Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-347-B

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal d'Upton a adopté le « Règlement numéro 2022-347-B modifiant le Règlement de zonage 2002-90 afin d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage sur tout le territoire de la Municipalité à l'exception de la zone 402 ».

Ce règlement modifie le Règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin :

- d'établir des distances séparatives minimales relatives à certains usages d'entreposage, dans toutes les zones du territoire municipal, à l'exclusion de la zone 402;
- de prohiber tout usage et activité d'entreposage et de transbordement de matières combustibles ou explosives, et de carburant liquide ou gazeux dans toutes les zones du territoire municipal, à l'exclusion de la zone 402, pour des raisons de sécurité publique.

Le 15 septembre 2022, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance ou sur le site web de la Municipalité au www.upton.ca, dans l'onglet Ma Municipalité / Vie municipale / Avis publics.

Donné à Upton, ce 22^e jour du mois de septembre de l'an 2022.

Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier



MESSAGE IMPORTANT À TOUS LES CITOYENS ET VISITEURS

RECONNAÎTRE ET PRÉVENIR LE MILDIOU DE LA TOMATE ET DE LA POMME TERRE

AU JARDIN



Le mildiou est une maladie causée par le microorganisme *Phytophthora infestans*. Elle peut se développer sur la pomme de terre et sur différentes espèces de plantes cultivées de la même famille (solanacées), principalement la tomate, mais aussi des mauvaises herbes, comme la morelle.

C'est une maladie très agressive qui peut causer des pertes économiques importantes pour les producteurs agricoles. Les structures qui permettent à cet organisme de se reproduire (spores) sont facilement transportées par le vent et peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres, propageant ainsi la maladie. Celle-ci se développe rapidement et les plantes atteintes peuvent être détruites en quelques jours. En raison de ce risque, le mildiou est donc l'affaire de tous. Sa présence doit obligatoirement être déclarée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec si elle est détectée dans une zone de culture protégée. Le mildiou ne pose pas de risque pour la consommation humaine : les tubercules de pommes de terre et les tomates issus de plantes infectées peuvent être consommés sans danger. Toutefois, pour éviter la propagation de la maladie, les tubercules récoltés de votre jardin ne doivent pas être entreposés pour une longue période ou replantés l'année prochaine.

IDENTIFICATION TOMATE



Sur la feuille : au début, présence de taches noir verdâtre, huileuses et irrégulières sur les feuilles. En conditions humides, les taches s'agrandissent rapidement pour former des plages brunes aux contours irréguliers. Elles sont parfois entourées d'un halo vert pâle. À la face inférieure des feuilles, un duvet blanc grisâtre (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les feuilles entières peuvent flétrir, dépérir et mourir. Des lésions brunes (chancres) peuvent aussi se développer à partir du point d'attache des feuilles sur la tige.



Sur les fruits : présence de taches brun verdâtre, huileuses et bosselées (avec une texture en pelure d'orange), qui ont une marge irrégulière et peuvent s'étendre sur la surface entière du fruit. Le fruit reste généralement ferme. Un duvet blanc (mycélium) peut apparaître sur les taches.



Sur la tige : présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige ou à l'extrémité de la tige. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium) en bordure des taches. Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et évoluer en plus grandes lésions pouvant couvrir ou encercler toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

IDENTIFICATION

POMME DE TERRE



Sur la feuille : présence de taches vert pâle à vert foncé, circulaires ou irrégulières, aux faces supérieure et inférieure. Les tissus deviennent brun foncé et secs, et une bordure vert pâle peut être présente. À la face inférieure, un duvet blanc (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les taches débutent souvent près du point d'attache des feuilles, à leur marge ou à leur extrémité, là où la rosée séjourne le plus longtemps. Les feuilles entières peuvent dépérir.



Sur la tige : présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige, au bas des tiges ou à leur extrémité. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium). Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et couvrir presque toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

MESURES DE PRÉVENTION

- ▶ Semer des pommes de terre certifiées. Ne pas conserver de tubercules de pommes de terre pour les replanter l'année suivante et ne pas planter de pommes de terre vendues à l'épicerie;
- ▶ Privilégier les variétés de tomates tolérantes au mildiou;
- ▶ Espacer suffisamment les plantes pour favoriser une bonne circulation d'air;
- ▶ Éviter d'arroser le feuillage des plantes et d'arroser le soir, pour que le sol et le feuillage ne demeurent pas humides pendant une longue période;
- ▶ Visiter souvent le potager et surveiller la présence de symptômes de mildiou.

RECOMMANDATIONS LORSQUE LE MILDIOU EST DÉTECTÉ

- ▶ Arracher les plants de tomates infectés et les jeter dans un sac de plastique fermé. Il ne faut pas laisser les plantes atteintes sur le sol ou les faire composter;
- ▶ Détruire la partie aérienne des plants de pommes de terre atteints (défaner). Les tubercules de pommes de terre peuvent être récoltés et consommés, mais ne doivent pas être semés l'année suivante;
- ▶ Les outils, les vêtements, les chaussures et les mains peuvent transmettre la maladie lorsqu'elle est présente; il faut bien les nettoyer et les désinfecter. L'alcool isopropylique (alcool à friction) peut être utilisé.

Pour plus d'information, consultez le site Web d'IRIIS phytoprotection : <https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/>

Mildiou dans la tomate : <https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageld=8238>

Mildiou dans la pomme de terre : <https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageld=8012>

Vous pouvez également obtenir des renseignements supplémentaires auprès de votre direction régionale.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour l'Action de grâce, le **lundi 10 octobre 2022**.

DERNIER VERSEMENT DE TAXES :

Le prochain et dernier paiement de taxes municipales est le **17 octobre 2022**.

LES ABRIS TEMPORAIRES PAS AVANT LE 15 OCTOBRE

Nous vous rappelons que les abris temporaires (de type « Tempo® » par exemple) ne peuvent être installés avant le 15 octobre et doivent être remisés le 15 avril de l'année suivante.



AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que **Travaux à forfait JH** désire informer sa clientèle **RÉSIDENTIELLE** d'Upton et de Saint-Liboire qu'il cesse le déneigement résidentiel pour l'année 2022-2023 **MAIS CONSERVERA SEULEMENT SON DÉNEIGEMENT COMMERCIAL**.

Par contre **l'ENTREPRISE FR MARTIN INC.** désire poursuivre une partie du déneigement résidentiel.

Pour plus d'information Francis Martin au **450-223-4762**.

Merci à toute notre clientèle pour votre confiance des dernières années !



STATIONNEMENT DE NUIT

Il est important de vous rappeler qu'il est strictement interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité. Soyez vigilant!

LA SQRD

La Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) a vu le jour au début des années 2000. À l'époque déjà, la problématique de la surproduction de déchets et ses effets néfastes pour l'environnement dominaient les débats. Aujourd'hui, la situation est toujours aussi préoccupante.

Au Québec, 13 millions de tonnes de matières résiduelles sont produites chaque année, soit un camion de 25 tonnes à la minute. Parmi ces matières, 5,4 millions de tonnes se retrouvent dans les lieux d'enfouissement et à l'incinération ! En 2014, les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à l'élimination représentaient 6,7 % des émissions totales du Québec.

Mais peut-on réellement aspirer à un monde sans déchet ?

Notre avenir en tant qu'habitants de cette planète dépend largement de la réponse. Pour lutter contre les changements climatiques et éviter les catastrophes environnementales dont nous sommes les principales victimes, nous devons revoir nos modes de vie.

SQRD

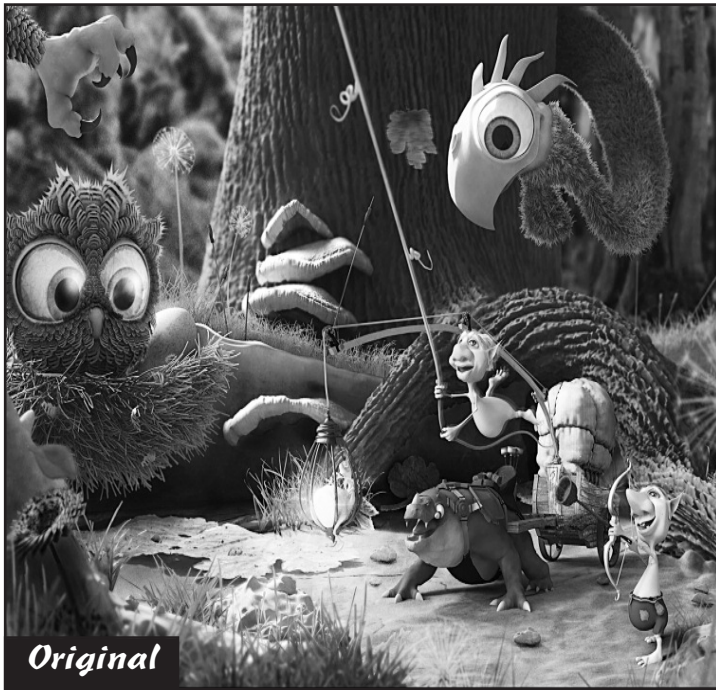
SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La réduction à la source est une solution concrète pour limiter la quantité de matières envoyées à l'élimination et réduire notre impact environnemental. Toutefois, tant pour les citoyens que pour les organisations, il est difficile de savoir où et comment réduire.

C'est de ces constats et de la volonté de mettre en valeur les initiatives en réduction des déchets qu'est née la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD).

LES 8 ERREURS

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement modifié 8 détails... Si tu regardes attentivement, tu les trouveras sûrement tout seul!



SUDOKU

数独

		5	8		7	3	1
		1	9		6		7
	6			3			2
		9	2				4 7
		3		8		6	
6	5				1	8	
1				5			9
	2		3		4	1	
	4	6	7		8	2	

			9			8	1	7
		5			2	6		
			8				2	4
		9		8				
3	7						1	8
					4		3	
		6	3				8	
				2	8			6
		2	7	4			3	

2	3	9	5	4	8	1	7	6
7	5	4	1	2	6	9	8	3
6	1	8	3	7	9	2	4	5
4	9	6	8	3	1	7	5	2
3	7	5	6	9	2	4	1	8
1	8	2	7	5	4	6	3	9
5	6	3	9	1	7	8	2	4
9	4	1	2	8	3	5	6	7
8	2	7	4	6	5	3	9	1

2	9	5	8	4	7	3	1	6
3	8	1	9	2	6	4	7	5
7	6	4	1	3	5	9	8	2
8	1	9	2	6	3	5	4	7
4	7	3	5	8	9	6	2	1
6	5	2	4	7	1	8	3	9
1	3	8	6	5	2	7	9	4
5	2	7	3	9	4	1	6	8
9	4	6	7	1	8	2	5	3

SOLUTIONS

NOVICE

INTERMÉDIAIRE



PENSÉE DU MOIS...

Pour réaliser une chose vraiment extraordinaire, commencez par la rêver. Ensuite, réveillez-vous calmement et allez d'un trait jusqu'au bout de votre rêve sans jamais vous laisser décourager.

Walt Disney



**PARRAINAGE
CIVIQUE**
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

Quand BÉNÉVOLER rime avec AMITIÉ.

Faire du bénévolat procure fort probablement un peu plus de sens à la vie de n'importe qui! Mais avec le mouvement du Parrainage civique, ça apporte en plus une belle amitié!

Dans la MRC, c'est 3 filleul(e)s qui attendent d'avoir un parrain ou une marraine avec qui partager des activités et des intérêts communs. Un jumelage d'amitié qui brise ainsi l'isolement et favorise l'inclusion sociale de personnes ayant à composer avec une limitation,

Viens t'informer sur le rôle de parrain au **450-774-8758** ou sur **parrainagecivique.org** Nous sommes aussi sur Facebook et Instagram!
Ensemble, on rend le monde plus inclusif, durable et on grandit!



MON PARTENAIRE POUR L'EMPLOI

Action Emploi aide les chercheurs d'emploi de 50 ans et plus

Action Emploi prépare actuellement une session d'accompagnement pour les chercheurs d'emploi âgés de 50 ans et plus. Ces services sont offerts sans frais grâce à la participation financière du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il est également possible, sous certaines conditions, de recevoir une allocation financière pour la participation à ce programme.

Cette démarche, qui débutera le 3 octobre prochain, permet d'établir un plan d'action concret et réaliste afin d'acquiescer tous les atouts nécessaires à la réussite d'une recherche d'emploi efficace. Le programme comprend des rencontres individuelles personnalisées avec un conseiller en emploi et des ateliers, en petit groupe, touchant divers sujets, tels que : la connaissance de soi, le mieux-être, la gestion du stress, la communication efficace, les méthodes dynamiques de recherche d'emploi, le marché du travail et plusieurs autres sujets.

Les participants reçoivent une formation, chez Parcours Formation, en service à la clientèle et en informatique. Cette dernière est adaptée à chacun des participants et est liée à la recherche d'emploi. Des formations d'appoint sont aussi disponibles dans plusieurs autres domaines.

Il est important de préciser qu'à la suite de leur participation, les participants reçoivent un accompagnement individuel pendant les démarches de recherche d'emploi.

Pour renseignements :

Richard Plouffe, conseiller en emploi
450 773-8888, poste 251 / rplouffe@action-emploi.ca

Avec la participation financière de :

Québec

Vestiaire St-Éphrem d'Upton

Le Vestiaire est ouvert le mercredi de 9 h à 13 h et le samedi de 8 h à 12 h.

Venez voir à chaque semaine car il y a toujours de nouveaux arrivages.

Vous aimeriez faire du bénévolat pour le Vestiaire?

Nous sommes à la recherche de personnes qui aimeraient faire du bénévolat 1 à 2 fois par mois.

Pour information, téléphonez au bureau de la paroisse au 450 549-4533.

ORGANISMES DU TERRITOIRE



Club FADOQ d'Upton
Richelieu-Yamaska

Ce fut un grand plaisir de pouvoir commencer la saison avec le dîner-rencontre du 9 septembre dernier. Merci pour votre participation !

Comme annoncé dans notre dernier communiqué, les activités quotidiennes ont débuté le 12 septembre 2022. Un petit rappel à mettre à votre agenda; elles se tiennent de 13 h à 15 h 30 h.

Lundi : cartes
Mardi : baseball-poche,
Mercredi : pétanque- à -tout
Jeudi : pétanque molle

Ce sont des après-midis de plaisir disponibles pour vous tous. Nous vous y attendons en grand nombre.

Des événements spéciaux vous seront bientôt annoncés. C'est à surveiller dans le Bavard et la Pensée de Bagot.

Bon automne à vous tous.

Votre conseil d'administration
FADOQ d'Upton



Le Cercle de Fermières d'Upton

Pour célébrer ses 100 ans d'existence :

Le Cercle de Fermières d'Upton vous invite sur le site enchanteur du Théâtre de la Dame de Cœur à son exposition.

« L'artisanat d'hier à aujourd'hui » samedi le 1er octobre, de 13 h à 17 h, le tout sera suivi d'un cocktail. On vous attend en grand nombre pour souligner cette belle fête avec nous.

Activités :

Les activités reprennent pour le Cercle de Fermières d'Upton, les mercredis à 19 h au local de fermières situé au 863, rue Lanoie.

28 septembre 2022 – 4 et 11 octobre 2022 : On tricote des mitaines norvégiennes.

Si vous avez des questions, vous pouvez me joindre au 450 531-1718.

Merci beaucoup!

Josée Phaneuf pour le Cercle de Fermières

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



**Place
encore
disponible**

YOGA

Yoga doux Du jeudi 22 sept. au 24 nov. 2022 10h à 11h30 885 Lanoie, Upton	Yoga pour tous Du lundi 19 sept. au 21 nov. 2022 19h à 20h30 885 Lanoie, Upton
Coût : 90\$ pour les résidents et 100\$ pour les non-résidents	Coût : 90\$ pour les résidents et 100\$ pour les non- résidents

Contact: Suzanne Landry
Tél: (450) 714-1979
@: suzlandry@gmail.com



MAISON HANTÉE D'UPTON

*31 octobre *17:30 à 20:00*
812, Place des loisirs



Marché de Noël d'Upton



DATE : 26 et 27 novembre

Samedi : 10h à 16 h
Dimanche : 10 h à 15 h30

LIEU : Centre communautaire
885, rue Lanoie

INFO : 450 549-5619